

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
0413317376

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Action "Plateforme mode de garde petite enfance" : convention liant le  
Département des Bouches-du-Rhône et l'association Agir pour le Développement des Actions  
d'Insertion (ADAI)**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du Revenu Solidarité Active (BRSA) a droit à un accompagnement social et/ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi.

Le Conseil départemental finance dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais aussi aux résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association Agir pour le Développement des Actions d'Insertion (ADAI).

L'action relève de l'accompagnement professionnel.

Il s'agit d'un renouvellement d'action.

L'Association Agir pour le Développement des Actions d'Insertion (ADAI) propose l'action « Plateforme mode de garde petite enfance » pour 200 bénéficiaires du RSA (BRSA) sur le territoire des 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille.

Objet de l'action :

La finalité de la plateforme consiste à recenser les modes de garde disponibles sur les territoires (assistantes maternelles, assistant familiaux, crèches, micro-crèche...) et de faciliter l'accès des bénéficiaires du RSA à une solution adaptée. La prise en charge de cette problématique a un effet levier sur le retour à l'emploi ou à la formation des personnes.

L'action se déroule selon 5 phases :

- 1) Information : description de la démarche d'insertion (formation ou emploi), détail des ressources actuelles, nombre et âge des enfants, les modes de gardes utilisés ;
- 2) Accueil collectif : présentation des solutions potentielles (modes de gardes, aides financières...) et recensement des freins éventuels ;
- 3) Entretien individuel : évaluation de la motivation du BRSA, et proposition d'une solution individualisée et adaptée ;
- 4) Mise en œuvre de l'action : le mode de garde est mis en place et organisé. La structure vient en appui sur la rédaction des contrats avec les assistantes maternelles et sur la préparation des dossiers d'aides financières éventuelles ;
- 5) Suivi : au cours de l'action, un bilan est établi avec le bénéficiaire afin d'évaluer les aspects positifs ou négatifs. Le référent l'accompagne également dans ses démarches administratives (déclaration du mode de garde auprès de la CAF) et financières (paiements des ASMATS ou du mode de garde utilisé).

Objectifs quantitatifs de l'action :

- Réaliser le premier accueil de 200 BRSA ;
- Mobiliser à minima 60 modes de garde.

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

*bilan final de l'action 2015/2016 :*

- 249 BRSA reçus ;
- 128 modes de garde ont été mis en œuvre dont 26% avec des assistantes maternelles, 22% en périscolaire, 21% en crèche et 12% par des tiers ;
- 100 insertions professionnelles réussies, dont 48% en emploi (9 CDI et 39 CDD), 41% en formation, 9% en immersion professionnelle et 2% pour l'obtention du permis C ;

*bilan final de l'action 2016/2017 couvrant la période du 01/11/2016 au 30/10/2017 :*

- 180 BRSA reçus ;
- Réalisation de 51 parcours d'insertion par la levée du frein mode de garde.

En conséquence, les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01 novembre 2017 au 31 octobre 2018 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent ou nouveaux objectifs.

Il vous est proposé d'accorder un financement de 20.000,00€ à l'Association Agir pour le Développement des Actions d'Insertion(ADAI) selon la proposition énoncée dans le tableau ci-après :

<p align="center"><b>AGIR POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIONS D'INSERION (ADAI)</b></p> <p><u>Statut</u> : Association</p> <p><u>Adresse siège social</u> : 5, Boulevard de Maison Blanche 13014 MARSEILLE</p> <p><u>Nom du Président</u> : Madame Bernadette TOSELLO</p> <p><u>Nom du correspondant</u> : Madame Valérie MUTI</p>	<p align="center"><b>Plateforme mode de garde petite enfance</b></p> <p align="center">du 01/11/2017 au 31/10/2018</p> <p>Pôles 2 (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> arrond), 4 (13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrond) et 5 (15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrond)</p>	<p align="center"><b>200 BRSA</b></p>	<p align="center"><b><u>Montant total de l'action</u> : 88.000,00€</b></p> <p align="center"><b><u>Montant accordé Année 2016/2017</u> :</b> 20.000,00€</p> <p align="center"><b><u>Montant proposé 2017/2018</u> :</b> 20.000,00€</p> <p><b><u>Cofinancements</u> :</b> -Etat : 10.000,00€ -CAF : 15.000,00€ -Politique de la Ville : 36.000,00€ Ville de Marseille : 7.000,00€</p> <p>Pas d'autofinancement</p>	<p align="center"><b>2017.9/167</b></p> <p align="center">INS-000922</p> <p align="center">CTD du 29/09/2017</p> <p align="center"><b>Renouvellement de la convention 2016/2017</b></p>
--	---	---	---	---

Cette dépense d'un montant total de 20.000,00 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL